





PASS NAUTIQUE OU ATTESTATION D'AISANCE AQUATIQUE

Cette attestation de réussite* est obligatoire pour la pratique des activités suivantes : voile, windsurf, catamaran, optimist, wakeboard, ski nautique, kitesurf, raft, canoë kayak (ou discipline associée type radeau), eaux vives, surf des vagues, canyoning.

Si l'enfant possède une attestation d'aisance aquatique identique ou le test de sauve nage, vous pouvez produire une copie de ce document en lieu et place de la présente attestation à remettre le jour du départ aux animateurs.

permettant, conformément aux dispositions du code du sport en vigueur, l'encadrement contre rémunération d'une des activités suivantes: la natation, le canoë kayak, la voile, le canyoning, le surf de vagues.
Titulaire du diplôme n°
Certifie que : Prénom :
Ces épreuves ont été effectuées : avec brassière de sécurité sansbrassière de sécurité
Fait le/à

*Ce test de natation a une validité permanente, nous vous recommandons de garder précieusement, pour toute utilisation faites des photocopies.